

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 MARS 2014

**PRESENTS** : Tous les conseillers.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Didier TAILLARD

### **DELIBERATIONS**

**FINANCES : Budget général M14, Assainissement, Bois et lotissement rue Chalet et rue Vergers.**

Le conseil constate tout d'abord que les comptes de gestion 2013 sont en conformité avec les comptes administratifs 2013.

Les comptes administratifs 2013 sont les suivants :

Budget général M14 : excédent général : **81 418.42 €**

	Dépenses	Recettes	Bilan
Fonctionnement	292 515.90 €	415 444.51 €	122 928.61 €
Investissement	350 421.88 €	308 911.68 €	- 41 510.20 €

Budget bois : excédent général : **75 140.21 €**

	Dépenses	Recettes	Bilan
Fonctionnement	38 741.90 €	115 209.60 €	76 467.71 €
Investissement	1 902.75 €	575.25 €	- 1327.50 €

Budget assainissement : excédent général : **36 815.93 €**

	Dépenses	Recettes	Bilan
Fonctionnement	19 399.16 €	36 950.46 €	17 551.30 €
Investissement	7 767.25 €	27 031.88 €	19 264.63 €

Budget lotissement rue du Chalet et Vergers :

Dépenses : 23 378.73 €, Recettes : 156 555.18 € soit Excédent : **133 176.45 €**

Les comptes de gestion, les comptes administratifs et l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité.

### **Contrôle SPANC :**

Tous les contrôles ne sont pas encore effectués à ce jour. Le montant de la pénalité en cas d'obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle est fixé à 150 € (article L 1331-8 du code de la santé publique). Proposition votée : 9 voix pour, une contre et une abstention.

### **AFFAIRES EN COURS :**

#### **Logement communal :**

L'appartement communal type T3 situé 5 place de la mairie est disponible à partir du 5 mai 2014 (loyer mensuel de 359.90 € plus charges). Pour vous inscrire s'adresser au secrétariat avant le 1<sup>er</sup> avril 2014.

#### **Urbanisme :**

##### **Mise à jour du plan cadastral :**

Afin de mettre à jour les bases des impôts directs locaux, des diverses taxes assimilées et de l'actualisation du plan cadastral ; un inspecteur du cadastre procédera aux diverses constatations assorties de mesurages, nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Ces travaux seront effectués entre le 10 mars et le 31 octobre 2014.

Conformément à la loi n° 374 du 6 juillet 1943 et la loi n° 57-391 du 28 mars 1957, l'inspecteur pourra être amené à pénétrer dans les propriétés particulières, closes ou non closes, à l'exclusion de l'intérieur des habitations.

Arrêté préfectoral autorisant ces travaux est affiché en mairie.

**Demande de Constructions en cours :**

**PC :** construction d'un garage : Dominique HUMBERT « 21 rue du Beau Séjour »

**DP :** ouverture de fenêtre sur une façade : Olivier BRAMARD « 7 rue du Beau Séjour »

**DP :** pose d'un velux : Caroline COURGEY « 1 Impasse des Sapins »

**INFORMATIONS DIVERSES :**

**Micro-crèche :**

Vous êtes à la recherche d'un mode d'accueil régulier ou occasionnel pour votre enfant âgé de 2 mois à trois ans. Adressez-vous à la micro crèche « les cabrioles » à Foucherans et remplissez un dossier avant la réunion de la commission d'attribution des places début avril.

SECRETARE DE SEANCE  
Didier TAILLARD



**Elections municipales :** Tous les électeurs, devront présenter au moment du vote, un **titre d'identité** en même temps que leur carte électorale.

**Composteurs :** Des bons de commande pour composteur individuel sont disponibles en Mairie. Toute commande passée avant le 20 avril, la distribution se fera entre le 14 et 29 juin 2014